



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

<h1>CAP 2 ans</h1>	 Site internet du lycée	Coller photo d'identité
--------------------	---	-------------------------

L'ELEVE	
NOM :	Prénom :
Classe fréquentée en 2022-2023 : .....	Etab : .....
	Ville : .....
Etes-vous redoublant à la rentrée 2023-2024:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
N° de portable élève :	
Adresse mail valide de l'élève :	

SCOLARITE	
Je m'inscris en :	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année
<b>FILIERE</b>	
<input type="checkbox"/> PSR – Production Service en Restaurations	<input type="checkbox"/> AAGA – Agent Accompagnant Grand Age (uniquement en 1 <sup>ère</sup> année) <input type="checkbox"/> ATMFC – Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (uniquement en Terminale)
<b>LANGUE VIVANTE</b>	
Anglais obligatoire	

Votre enfant bénéficie-t-il d'un aménagement ?	<input type="checkbox"/> PAI	<input type="checkbox"/> PAP
Votre enfant bénéficie-t-il d'une reconnaissance MDPH ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
N° de sécurité sociale de l'élève ou de ses parents si -16 ans :	.....	
Assurance scolaire (compagnie et n° de contrat) :	Compagnie : .....	N° .....

➤ **Signature(s) du(des) responsables(s) légal(aux) ou de l'élève si majeur :**

Le règlement intérieur est disponible sur le site du lycée (QR code ci-dessus). L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur en vigueur.

Fait le .....	Signature :
---------------	-------------



RESPONSABLES LEGAUX			
<b>RESPONSABLE 1</b>			
<input type="checkbox"/> Père		<input type="checkbox"/> Mère	
<input type="checkbox"/> Autre .....			
NOM - Prénom			
Adresse			
Code postal et Ville			
N° de portable			
Adresse mail valide			
Métier exercé au jour de l'inscription :			
J'accepte que mes données (adresse postale et mail) soient communiquées aux fédérations de Parents d'élèves		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>RESPONSABLE 2</b>			
<input type="checkbox"/> Père		<input type="checkbox"/> Mère	
<input type="checkbox"/> Autre .....			
NOM – Prénom :			
Adresse :			
Code postal et Ville :			
N° de portable :			
Adresse mail valide :			
Métier exercé au jour de l'inscription :			
J'accepte que mes données (adresse postale et mail) soient communiquées aux fédérations de Parents d'élèves		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

INFIRMERIE
Pour toutes observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (pathologies chroniques, allergies, précautions particulières à prendre) ou si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire, sous enveloppe fermée, à l'attention de l'infirmier-ère scolaire.
MAISON DES LYCEENS
L'adhésion à la Maison des Lycéens (association régie par la loi de 1901) est facultative mais vivement conseillée : la MDL favorise le développement d'activités récréatives, éducatives, sportives, sociales et culturelles au sein du lycée. <b>Chèque de 15 euros (facultatif) à l'ordre de la Maison des lycéens.</b>
ASSOCIATION SPORTIVE
L'AS propose des activités de loisir et de compétition sur le temps de midi et le mercredi après-midi : badminton, basket, futsal, fitness, step, musculation, volley, yoga. <b>Chèque de 20 euros (facultatif) à l'ordre de l'Association Sportive.</b>



## INSCRIPTION :

Jeudi 29/06 09h-19h

Vendredi 30/06 8h30-12h30

Lundi 03/07 8h30-12h

Merci de respecter scrupuleusement cet horaire

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE**

## PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

### Pour l'inscription au lycée :

- Ce dossier, dûment rempli et signé
- 1 photo d'identité **récente** à coller en page 1 (**format standard 35mmx45mm**)
- 2 photos d'identité **récentes** avec vos nom et prénom au dos (**format standard 35mmx45mm**)
- La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport
- La photocopie de l'attestation de couverture sociale ou photocopie de la Carte Vitale de l'élève si +16 ans
- Pour les entrants en 2<sup>e</sup> année de CAP venant d'un autre établissement : ramenez le livret de stage de 1<sup>ère</sup> année de CAP
- Si elle a été réalisée, la photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou à défaut, la notification d'exemption médicale accompagnée du certificat d'exemption
- Le document d'autorisation de prise de vue dûment rempli et signé
- Un RIB (si boursier)
- Un chèque de 15€ à l'ordre de la Maison des Lycéens (facultatif)
- Un chèque de 25€ à l'ordre de l'Association Sportive + le coupon (ci-joint) (facultatif)

### Pour l'inscription à la demi-pension :

- 1 photo d'identité récente (sauf pour les élèves déjà inscrits à la DP en 2022-2023 à Léonard de Vinci) (format standard 35mmx45mm)
- Un RIB
- Un chèque d'un montant minimum de 40.90€ à l'ordre de « lycée Léonard de Vinci – St Michel sur Orge », afin d'alimenter la carte de demi-pension

#### Fournir selon votre situation :

#### Allocataires CAF :

- Une attestation de paiement CAF du dernier mois (téléchargeable sur le site de la CAF (notice explicative ci-jointe))

#### Non-Allocataires CAF

- Une attestation de restauration scolaire disponible sur le site : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)
- La photocopie du dernier avis d'imposition de l'ensemble d' foyer
- Une photocopie de l'intégralité du livret de famille
- Les photocopies des prestations familiales du dernier mois



# Association Sportive Lycée Léonard de Vinci



## ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DE SOI ET DE COMPÉTITION



FUTSAL



BADMINTON



VOLLEY



MUSCULATION



SPYKEBALL



BASKET-BALL



CROSS-  
TRAINING



YOGA  
MÉDITATION

**Temps de pratique sur la pause méridienne 12h30-13h25 + certains mercredis après-midi pour les sorties et les compétitions**

### SORTIES : ESCALADE – PATINOIRE

### POUR S'INSCRIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE

Remettre un chèque de 25€ valable pour la pratique de toutes les activités à l'ordre de « A.S lycée Leonard De Vinci ». Un t-shirt offert à chaque inscrit. Rendre la fiche d'inscription ci-contre, remplie, au professeur d'EPS

### FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

Je, soussigné(e),  Père,  mère,  tuteur, .....

Autorise l'élève

NOM..... PRENOM.....CLASSE..... NE(E) le.....

Tel élève ..... Tel responsable en cas d'urgence .....

À pratiquer l'activité ou les activités : .....

En outre, J'autorise le responsable de l'activité à faire soigner et pratiquer toute intervention d'urgence. En cas d'accident, l'enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche

Fait à.....le..... SIGNATURE

#### Autorisation de droit à l'image

J'autorise l'A.S du Lycée Léonard De Vinci à prendre des photos de mon enfant (photo d'équipe ou individuel) dans le cadre de ses activités sportives de l'UNSS et à les diffuser sur internet afin d'informer du fonctionnement de l'A.S. et de ses résultats sportifs.  
En cas de refus, rayer le paragraphe

Fait à.....le..... SIGNATURE



## AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET D'UTILISATION D'IMAGE 2023-2024

Mesdames, messieurs les responsables légaux,

**Les 09 et 10 Novembre 2023**, le lycée organise la prise de vue individuelle des élèves dans le but d'alimenter le logiciel Pronote à des fins pédagogiques. Cette photo est obligatoire et uniquement consultable par les personnels de l'établissement.

A cette occasion, le photographe scolaire effectue également les photos de classe. La photo individuelle et la photo de classe sont ensuite proposées à la vente en ligne, aux familles qui le souhaitent.

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités d'enseignement. Je vous remercie donc de remplir l'autorisation ci-dessous et de déposer ce document lors des inscriptions.

L'ÉLÈVE	
<b>NOM – Prénom :</b>	
<b>Classe :</b>	
<input type="checkbox"/> Majeur(e)*	<input type="checkbox"/> Mineur(e)

\*l'élève majeur coche et signe lui-même

Je soussigné(e) M./Mme ....., responsable légal(e) de l'élève mentionné(e) ci-dessus,

Autorise

N'autorise pas

mon enfant à participer à la photo de classe.

Date et signature :



Lycée Léonard de Vinci 1, place Léonard de Vinci – B.P. 169 – 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE Tél. : 01 69 25 08 55

Lycée Léonard de Vinci  
Place Léonard de Vinci  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
Tél : 01 69 25 28 55  
[ce.0911946w@ac-versailles.fr](mailto:ce.0911946w@ac-versailles.fr)

Affaire suivie par :  
Michèle TISSET  
Directrice déléguée aux formations professionnelles  
01 69 25 37 70  
[michele.tisset@ac-versailles.fr](mailto:michele.tisset@ac-versailles.fr)

Saint-Michel-sur-Orge, le 08 juin 2023

Le Proviseur

A l'attention des représentants  
légaux des élèves des filières ASSP,  
HPS, AEPA, AAGA

Madame, Monsieur,

Votre enfant effectuera au cours de ses trois ans de formation des stages pratiques, en établissement de santé, de soins et de prévention (service de stérilisation, chambres de malade, de personnes âgées ou bloc opératoire...) l'exposant à un risque de contamination par des agents ou produits biologiques.

Les jeunes qui souhaitent s'engager dans les formations ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la Personne), HPS (Hygiène, Propreté et Stérilisation), AEPA (Animation Enfance et Personnes Agées), AAGA (Agent Accompagnant du Grand Age) doivent commencer un processus de vaccination qui leur permettra d'apporter la preuve de leur immunisation lors de l'inscription dans l'établissement et au plus tard à la rentrée scolaire de septembre 2023.

**Merci de nous fournir, dès la rentrée scolaire :**

- **L'Attestation Médicale** (modèle ci-joint), complétée et signée, concernant les vaccinations réglementaires ainsi que l'aptitude à effectuer un stage dans un établissement de santé, de soins et de prévention.

Pour ce faire, vous pouvez consulter soit votre médecin traitant ou le Centre Départemental de Prévention et de Santé (CDPS) à proximité de votre domicile.

Une fois complétée, votre enfant remettra cette attestation à *l'Infirmière Scolaire*.

Sans cette attestation, votre enfant ne pourra pas effectuer son stage dans un établissement de santé, de soins et de prévention et *par conséquent ne pourra pas obtenir son Baccalauréat HPS, ASSP, AEPA ou le CAP AAGA.*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

Le Proviseur

Cyril Coupaud



## ATTESTATION MEDICALE

Je, soussigné(e) docteur ....., certifie que M / Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le .....

Filière et classe : (à cocher) :

- Seconde  
 Première  
 Terminale

- AAGA  
 AEPA  
 ASSP  
 HPS

Est apte à effectuer un stage dans un établissement de santé, de soins et de prévention :  Oui  Non

Est indemne de toutes maladies contagieuses :  Oui  Non

## VACCINATIONS OBLIGATOIRES

➤ **Contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite**

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° lot

➤ **SEROLOGIE OBLIGATOIRE Contre l'hépatite B**

Fait le : .....

Immunisé(e) :  Oui  Non

**Date, Signature et Cachet du Médecin :**



**Lycée Léonard de Vinci**  
Place Léonard de Vinci  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
Tél : 01 69 25 28 55  
[ce.0911946w@ac-versailles.fr](mailto:ce.0911946w@ac-versailles.fr)

à Saint Michel sur orge, le 19/06/2023

Madame, Monsieur,

La réforme des lycées professionnels annoncée début mai commence à être mise en œuvre, et une grande partie de ses mesures entrent en vigueur dès la rentrée scolaire prochaine (année 2023-24).

Votre enfant va donc être concerné par l'une d'entre elles, motivante et importante : il s'agit de **la gratification des stages qu'il va désormais effectuer.**

La gratification valorise la voie professionnelle, elle manifeste l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que l'investissement du jeune, de l'établissement et de l'entreprise qui se sont engagés dans cette démarche.

Parce qu'en voie professionnelle les stages sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de stage des lycéens professionnels seront donc gratifiées par l'État. La gratification s'élèvera à :

- 50 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 1<sup>re</sup> année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel, soit 300 euros au total sur l'année ;
- 75 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 2<sup>e</sup> année de CAP et en première du baccalauréat professionnel, soit 600 euros au total sur l'année ;
- 100 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel, permettant ainsi de recevoir une allocation de stage comprise entre 600 et 1 200 euros au total sur l'année, selon le nombre de semaines de stages effectuées.

Un élève de lycée professionnel pourra donc recevoir jusqu'à 2 100 euros de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel.

Le premier versement de l'allocation de stage aura lieu en janvier 2024, pour la période allant de septembre à décembre 2023. Nous reviendrons vers vous à la rentrée pour les modalités pratiques de ce versement.